

Programme Aspirant-animateur

Camp de jour
2026



À partir de 11 ans (âge au 30 septembre 2025)

Tu rêves d'être la prochaine Bigoudi ou le prochain Fudge ? Le programme aspirant-animateur est fait pour toi !

Les jeunes y vivront :

- Une expérience concrète pour t'initier au rôle d'animateur.
- Une occasion de t'impliquer bénévolement dans ta communauté.
- Une possibilité de choisir entre deux horaires : lundi et mercredi ou mardi et jeudi.
- Un engagement maximal de cinq semaines pendant l'été.
- Une première expérience pour développer des compétences utiles pour un futur emploi.

Ce que nous recherchons :

- Des jeunes motivés, prêts à apprendre et à s'impliquer.
- Une attitude volontaire, curieuse et débrouillarde.
- L'envie de plonger dans l'imaginaire des enfants... même si devenir une princesse, un dragon ou tout autre personnage extraordinaire fait partie de l'aventure !

Nouveauté : Processus en 2 étapes

Étape 1 : Inscription

Mercredi 1^{er} avril, 9 h, au jeudi 23 avril, 16 h

[Un lien vers un formulaire Form sera ajouté le 1^{er} avril sur le site web de la Municipalité](#)

Étape 2 : Entrevue

Tous les jeunes qui auront postulé recevront une réponse, mais ce ne sont pas tous qui seront invités à l'entrevue. Une confirmation sera envoyée dans la semaine du 27 avril pour indiquer si vous êtes retenus pour l'entrevue.

Information importante

Tous les aspirants-animateurs sélectionnés pour l'entrevue devront s'y présenter. Les places sont limitées et aucun jeune ne pourra être accepté sans avoir complété l'ensemble du processus.

L'entrevue sert à confirmer que le rôle d'aspirant-animateur est bien compris : soutenir les groupes, aider les animateurs et participer activement au déroulement des activités. Ce moment permet aussi de vérifier si la personne est prête à assumer certaines responsabilités et à contribuer au bon fonctionnement du camp, plutôt que de vivre l'expérience comme un participant.

La Municipalité se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un jeune si son comportement ou son engagement ne respecte pas l'entente qui sera établie à la suite du processus de sélection.